



COMMUNE DE ROCHE  
Conseil Communal

Roche, le 24 avril 2024

## RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL

de la commission nommée pour l'étude

**du préavis n° 25/2024 relatif à une demande de crédit pour l'amélioration  
de l'éclairage public par le remplacement des luminaires existants à LEDs**

		Séances			Emoluments			Signatures
		17.04.2024						
Rapporteur	AHMETOVIC Elvis	X						
Membres	HOLZER Loréane	X						
	JORDAN Angela	X						
	HEYRAUD Isabelle	X						
	DIVORNE François	Absent						

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission ad hoc chargée de l'étude du préavis s'est réunie le 17 avril 2024 à la maison de Commune en compagnie de M. Jean-Marc Chavannes, Municipal, afin de traiter le préavis N° 25/2024. Nous tenons à le remercier pour les explications fournies et le temps accordé à répondre à nos questions. M. Thierry Blanc, Municipal n'a pas pu être présent à notre séance de commission pour cause de décès de son papa. La commission adresse ses plus sincères condoléances à lui et ses proches.

Dans le cadre du projet d'économie d'énergie initié par la Municipalité, le plan d'investissement 2023 prévoyait de soumettre au Conseil Communal une proposition de passage progressif à l'éclairage LED et à la télégestion de l'ensemble de notre éclairage public. Une somme de CHF 150'000.— a été mise au fonds de réserve.

Présenté au Conseil communal dans le préavis N° 14/2022, ce dernier avait accepté à l'unanimité d'accorder un crédit de CHF 25'461.25, pour, entre autres, profiter de modifier quelques mâts dans le but de pouvoir passer en éclairage LED.

Nous y sommes et il est désormais temps d'aller de l'avant avec le préavis qui nous occupe.

La commission n'a pas l'intention d'argumenter dans ce rapport en faveur de la transition à la nouvelle technologie à LED, nous pensons qu'à ce stade cette thématique n'est plus à traiter.

La décision que nous avons prise jusqu'à ce jour, d'éteindre l'éclairage public à partir d'une certaine heure de la nuit, n'est pas une solution à long terme. Le passage aux luminaires à LED nous permettrait de régler l'intensité de la lumière à 20% par exemple à certains endroits du village et de garder une intensité plus forte aux passages à piétons. A ce jour, certains de nos passages à piétons ne sont pas aux normes du Canton quant à leur intensité de lumière.

La Municipalité a demandé 3 offres pour ce projet. Sur les 3 entreprises, l'une n'a pas répondu. L'offre présentée est la moins chère et elle est proposée par le Groupe E. L'offre de la Romande Energie est d'environ CHF 40'000.— plus cher.

Dans le devis, le montant de CHF 32'000 concernant les armoires électriques sont en fait 6 coffrets avec compteurs. Ils permettent de pouvoir réguler l'intensité de la lumière et de pouvoir compter directement l'énergie consommée. Nous ne serons donc plus facturés au forfait par la Romande Energie.

Petite parenthèse par rapport au forfait d'électricité. Le fait de couper nos lumières la nuit ne nous a pas permis d'économiser en coût d'électricité. La Municipalité a fait savoir son mécontentement auprès de la Romande Energie et a invoqué les mesures d'urgences demandées par la Confédération. Romande Energie a communiqué vouloir nous faire un rabais commercial sur la facture. Nous attendons volontiers des nouvelles de la Municipalité à ce sujet.

Cette nouvelle technologie d'ampoules LEDs a une durée de vie bien plus élevée que les ampoules halogénures métalliques et de lampes à sodium. Elles sont également moins énergivores et elles nous permettraient une réelle diminution du coût de notre énergie.

Pour information, en 2021 le coût de l'éclairage public a été d'environ CHF 23'000.—. En 2022 il a été à CHF 25'000.—. Pour 2023 et 2024 nous savons que le prix de l'électricité a augmenté, d'où l'importance de procéder rapidement à ces travaux.

En conclusion, au vu de ce qui précède, la commission nommée vous propose à l'unanimité, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

### **Le Conseil communal de Roche**

- Vu** Le préavis N°25/2024 de la Municipalité au Conseil communal relatif à une demande de crédit pour l'amélioration de l'éclairage public par le R emplacement des luminaires existants à LEDs,
- Oui** le rapport de la commission chargée de l'examen de cet objet
- Considérant** que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour

- Décide :**
1. D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 256'000.-TTC pour l'amélioration de l'éclairage public par le remplacement des luminaires existants à LEDs ;
  2. D'autoriser la Municipalité à financer ces travaux par la trésorerie courante; sans recours à l'emprunt ;
  3. D'amortir la somme de CHF 150'000.- par un prélèvement dans le « fonds de réserve renouvellement éclairage public » (compte 9282.14) ;
  4. D'amortir le solde du montant de ces travaux sur 20 ans, pour la première fois en 2025.

Ont signé :

AHMETOVIC Elvis



HOLZER Loréane



JORDAN Angela



HEYRAUD Isabelle

